

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 13 août 2012, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Rock Morin, Daniel Paquette, Louis Proulx et Michel Desrochers. Était également présent le directeur général, Denis Bédard.

Absence motivée : Monsieur Yvan Verville.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2012-08-127

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012;
4. Approbation des comptes :
 - Liste des chèques au montant de 351 287,23 \$;
 - Liste des salaires au montant de 60 732,52 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de juillet 2012;
7. Dépôt des indicateurs de gestion 2011;
8. Demandes de dérogation mineure :
 - a) Monsieur Alain Marquis;
 - b) Monsieur Maxime Garneau;
 - c) Monsieur Dany Grégoire;
 - d) Madame Joëlle Labbé;
9. Installation d'un champ de tir sur le 2^e-et-3^e rang de Colombourg;
10. Vente de terrain à monsieur Ludovic Bruneau;
11. Adoption des couvertures d'assurances de la Ville de Macamic;
12. Station hydrique - Rang 6 de Poularies;
13. Demande de Francine Deshaies pour l'installation d'un gazebo au Casse-croûte Chez Chatou;
14. Demande d'appui au projet dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II de la Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc.
15. Subventions pour l'amélioration du réseau routier :
 - a) Subvention accordée de 25 000 \$;
 - b) Subvention accordée de 20 000 \$;
16. Pacte rural;
17. Rapport des comités;
18. Avis de motion pour modifier le règlement no 10-133 relatif au traitement des élus municipaux;
19. Questions diverses :
 - a) Fontaine (jeux d'eau);
20. Période de questions;
21. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 9, 10, 19a) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2012-08-128

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2012

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2012-08-129

4. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Les items suivants sont acceptés :

- a) Listes des chèques au montant de 351 287,23 \$;
- b) Liste détaillée des salaires au montant total de 60 732,52 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions

Madame Joëlle Labbé et son conjoint s'informent du fonctionnement d'une assemblée du conseil municipal. Monsieur le maire donne les informations à cet effet.

6. Correspondance reçue et envoyée de juillet 2012

Le directeur général, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de juillet 2012.

7. Dépôt des indicateurs de gestion 2011

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport des indicateurs de gestion 2011 pour la présentation de ce dernier par le maire, monsieur Daniel Rancourt, tel que prévu à la Loi.

8. **Demandes de dérogation mineure**

2012-08-130

a) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR ALAIN MARQUIS**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Le Citoyen, édition du 27 juin 2012, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 735, Route 111 Ouest, propriété de monsieur Alain Marquis;

Considérant que la construction d'un bâtiment secondaire détaché de 71,38 mètres carrés dans la cour avant côté est du terrain au lieu de la cour latérale ou arrière ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins étant donné que cet immeuble est situé en milieu rural et est très éloigné du chemin;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par monsieur Alain Marquis, sur la propriété du 735, Route 111 Ouest, Macamic, soit en partie acceptée. Cette demande vise à :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché de 71,38 mètres carrés dans la cour avant côté est du terrain, au lieu de la cour latérale ou arrière, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2012-08-131

b) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR MAXIME GARNEAU**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Le Citoyen, édition du 27 juin 2012, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 969, Route 111 Ouest, propriété de monsieur Maxime Garneau;

Considérant qu'un agrandissement du bâtiment secondaire détaché de 53,53 mètres carrés portant la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 147,21 mètres carrés au lieu de 120 mètres carrés ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins étant donné qu'il sera situé à l'arrière du terrain et que cet immeuble est situé en milieu rural;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par monsieur Maxime Garneau, sur la propriété du 969, Route 111 Ouest, Macamic, soit en partie acceptée. Cette demande vise à :

- Permettre l'agrandissement du bâtiment secondaire détaché de 53,53 mètres carrés portant la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 147,21 mètres carrés au lieu de 120 mètres carrés tels que décrits au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2012-08-132

c) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR DANY GRÉGOIRE**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Le Citoyen, édition du 11 juillet 2012, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 7, 11^e Avenue Est, propriété de monsieur Dany Grégoire;

Considérant que la construction du bâtiment secondaire détaché avec une hauteur des murs prise entre le niveau du plancher et le point le plus élevé du mur de 3,05 mètres au lieu de 2,8 mètres et avec une hauteur totale de 6,71 mètres au lieu de 4,3 mètres ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins étant donné que monsieur Grégoire est le dernier propriétaire de cette rue;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par monsieur Dany Grégoire, sur la propriété du 7, 11^e Avenue Est, Macamic, soit en partie acceptée. Cette demande vise à :

- Permettre la construction du bâtiment secondaire détaché avec une hauteur des murs prise entre le niveau du plancher et le point le plus élevé du mur de 3,05 mètres au lieu de 2,8 mètres et avec une hauteur totale de 6,71 mètres au lieu de 4,3 mètres tels que décrits au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2012-08-133

d) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MADAME JOËLLE LABBÉ**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Le Citoyen, édition du 11 juillet 2012, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 648, 2^e-et-3^e rang de Colombourg, propriété de madame Joëlle Labbé;

Considérant qu'un agrandissement du bâtiment secondaire détaché (garage d'une superficie de 83,27 mètres carrés) de 41,64 mètres carrés portant la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 209,67 mètres carrés au lieu de 120 mètres carrés ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins étant donné qu'il sera situé à l'arrière du terrain;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par madame Joëlle Labbé, sur la propriété du 648, 2^e-et-3^e rang de Colombourg, Macamic, soit en partie acceptée. Cette demande vise à :

- Permettre l'agrandissement du bâtiment secondaire détaché (garage d'une superficie de 83,27 mètres carrés) de 41,64 mètres carrés qui porterait la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 209,67 mètres carrés au lieu de 120 mètres carrés tels que décrits au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2012-08-134

11. **ADOPTION DES COUVERTURES D'ASSURANCES DE LA VILLE DE MACAMIC**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte les couvertures d'assurances de la ville et que le détail des polices d'assurance est disponible au bureau du directeur général pour consultation.

Adoptée à l'unanimité.

2012-08-135

12. **STATION HYDRIQUE RANG 6 DE POULARIES**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : Dans le but de mieux contrôler l'arrivée des eaux dans le lac Macamic et d'assurer une meilleure stabilité du niveau du lac Macamic, le conseil municipal demande au MDDEP de procéder à l'installation d'une deuxième station de mesure hydrique, cette fois-ci, sur la rivière Lois, et ce, à la hauteur du 6^e rang de Poularies

Adoptée à l'unanimité.

2012-08-136

13. **DEMANDE DE MADAME FRANCINE DESHAIES POUR L'INSTALLATION D'UN GAZEBO AU CASSE-CROÛTE CHEZ CHATOU**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : Le conseil municipal autorise madame Francine Deshais à installer un gazebo avec les moustiquaires obligatoires tels qu'illustrés sur la photographie envoyée par courriel aux élus le 25 juillet 2012, à son Casse-croûte Chez Chatou situé au 38-B, 7^e Avenue Ouest, Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2012-08-137

14. **APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE DE ROUSSEAU INC.**

Attendu que le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II;

Attendu que la Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc. désire bénéficier de ce programme;

Attendu que le projet demandé est : élagage;

Attendu que ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Attendu que la Ville de Macamic est favorable à ce projet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le projet présenté par la Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II qui consiste à de l'élagage de plantation.

Adoptée à l'unanimité.

15. **Subvention amélioration du réseau routier**

2012-08-138

a) **SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER AU MONTANT DE 25 000 \$**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministre des Transports.

QUE : Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

2012-08-139

b) **SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER AU MONTANT DE 20 000 \$**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministre des Transports.

QUE : Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

2012-08-140

16. **PACTE RURAL**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande une subvention au Pacte rural pour le projet : Amélioration des infrastructures du Centre Joachim-Tremblay;

QUE : La Ville de Macamic priorise ce projet comme priorité no 1 au dépôt du Pacte rural;

QUE : La Ville de Macamic souhaite utiliser le montant restant au 20/80, soit 6 652,00 \$ et en deuxième lieu le 50/50 du pacte rural;

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient et sont autorisés à déposer le projet pour et au nom de la ville de Macamic et à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Rapport des comités**

Aucun rapport.

2012-08-141

18. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 10-133 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Denise Dubois, qu'un règlement modifiant le règlement No 10-133 relatif au traitement des élus municipaux sera présenté à une séance subséquente.

20. **Période de questions**

Aucune question.

2012-08-142

21. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Desrochers et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 50.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire